



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2021



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE PAYSANTEE



Le tableau de bord des indicateurs de performances du service assainissement non collectif de 2021 :

	2021	2020	Evolution
Estimation du nombre d'habitants desservis	31 579	31 462	↗
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	14 354	14 301	↗
Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100	=
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	82 %	85 %	↘
Nombre d'installations réputées polluantes	2 077	2 037	↗

Présentation générale	page 4
Organisation du service	page 4
Mode de gestion du service	page 4
Recensements des installations d’assainissement non collectif	page 5
Evaluation du nombre d’habitants desservis	page 5
Bilan général des contrôles réalisés en 2021	page 6
Indicateurs de performance	page 7
Mise en œuvre du SPANC	page 7
Taux de conformité des installations	page 8
Tarification du service	page 10
Tarifs applicables	page 10
Éléments financiers	page 10
Montant des impayés	page 10
Programme de réhabilitation	page 11
Principe des réhabilitations	page 11
Bilan des dossiers	page 11
Programmation 2022	page 13
Annexe	page 14

Organisation du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Saint-Lô Agglo assure :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées ;
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes avec une fréquence de contrôle de dix ans pour les installations conformes, six ans pour les non-conformes et quatre ans pour les non-conformes polluantes ;
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

Le SPANC a également un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation individuelle et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise des risques environnemental et sanitaire.

Le règlement de service d'assainissement non collectif harmonisé sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo a été validé par délibération en conseil communautaire du 24/09/2019.

Mode de gestion du service : régie à prestation

L'ensemble des contrôles est assuré par STGS dans le cadre d'un marché de prestations de service à échéance fin avril 2025.

Recensement des installations d'assainissement non collectif

A fin 2021, 14 354 installations d'assainissement autonomes étaient recensées sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

L'évolution du nombre d'installations sur le territoire est liée à :

- la création d'immeubles nouveaux en zones non desservies par les réseaux des eaux usées (installations nouvelles) ;
- l'extension de réseau de collecte des eaux usées sur des zones antérieurement non desservies.



Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

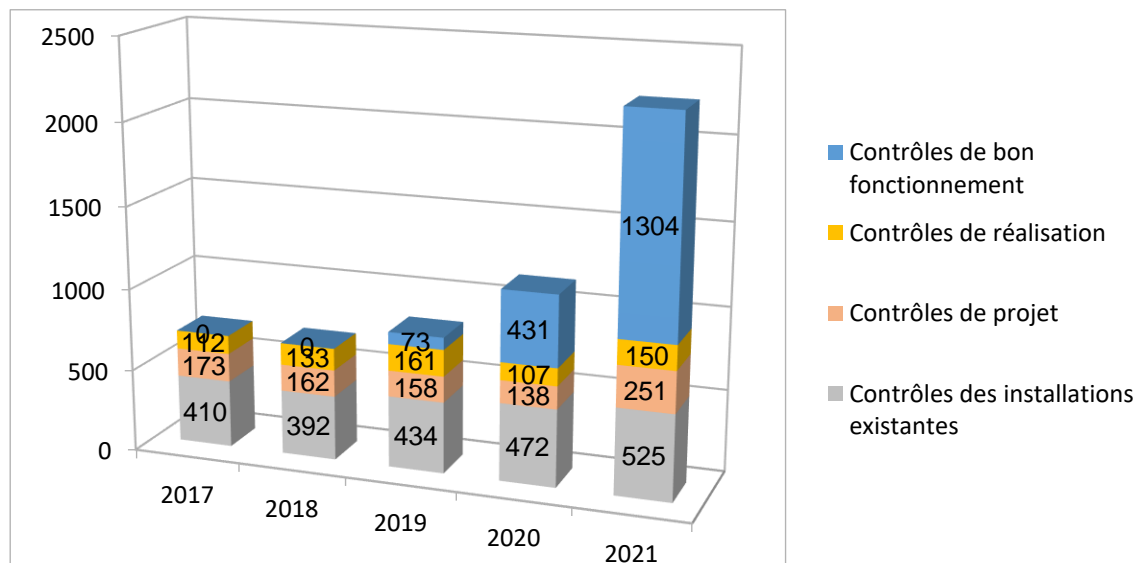
Il n'existe pas de recensement précis du nombre d'habitants concernés par le service d'assainissement non collectif. Sur la base d'un ratio de 2,2 habitants par logement sur le territoire de Saint-Lô Agglo, selon les données 2016 de l'INSEE, il en est déduit une estimation de 31 579 habitants soit 40 % de la population de Saint-Lô Agglo.

Bilan général des contrôles réalisés en 2021

Le bilan général des contrôles réalisés par le SPANC de Saint-Lô Agglo figure dans le tableau ci-après :

	2021	2020	2019	2018
Contrôles de projet (dossier de conception d'une nouvelle installation)	251	138	158	162
Contrôles de réalisation (travaux)	150	107	161	133
Contrôles des installations existantes (premier diagnostic, ventes immobilières)	525	472	434	392
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	1304	431	73	0
TOTAL	2230	1 148	826	687

Nombre de contrôles



Mise en œuvre du SPANC

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est un indicateur descriptif du service qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

	Note
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20/20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20/20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30/30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30/30
B – Éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0/10
TOTAL	100

Saint-Lô Agglo n'a pas choisi d'assurer les prestations non obligatoires (rubrique B). L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif de Saint-Lô Agglo est de 100 pour l'ensemble des communes.

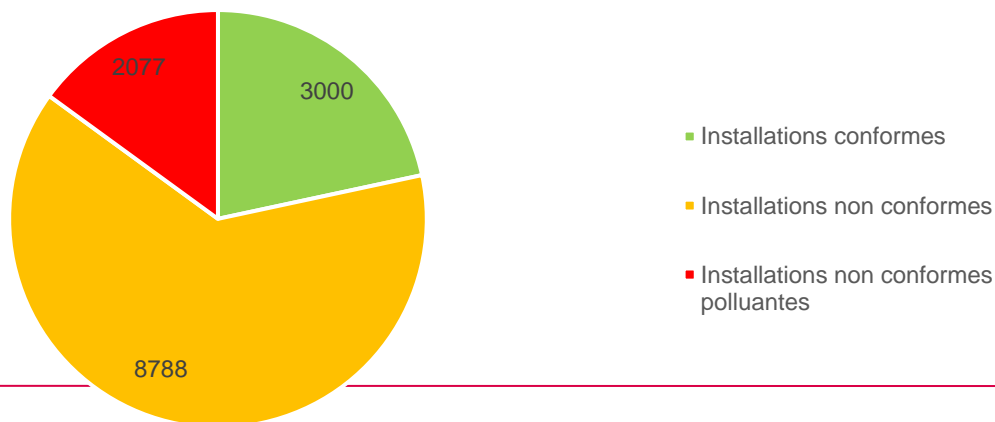
Taux de conformité des installations

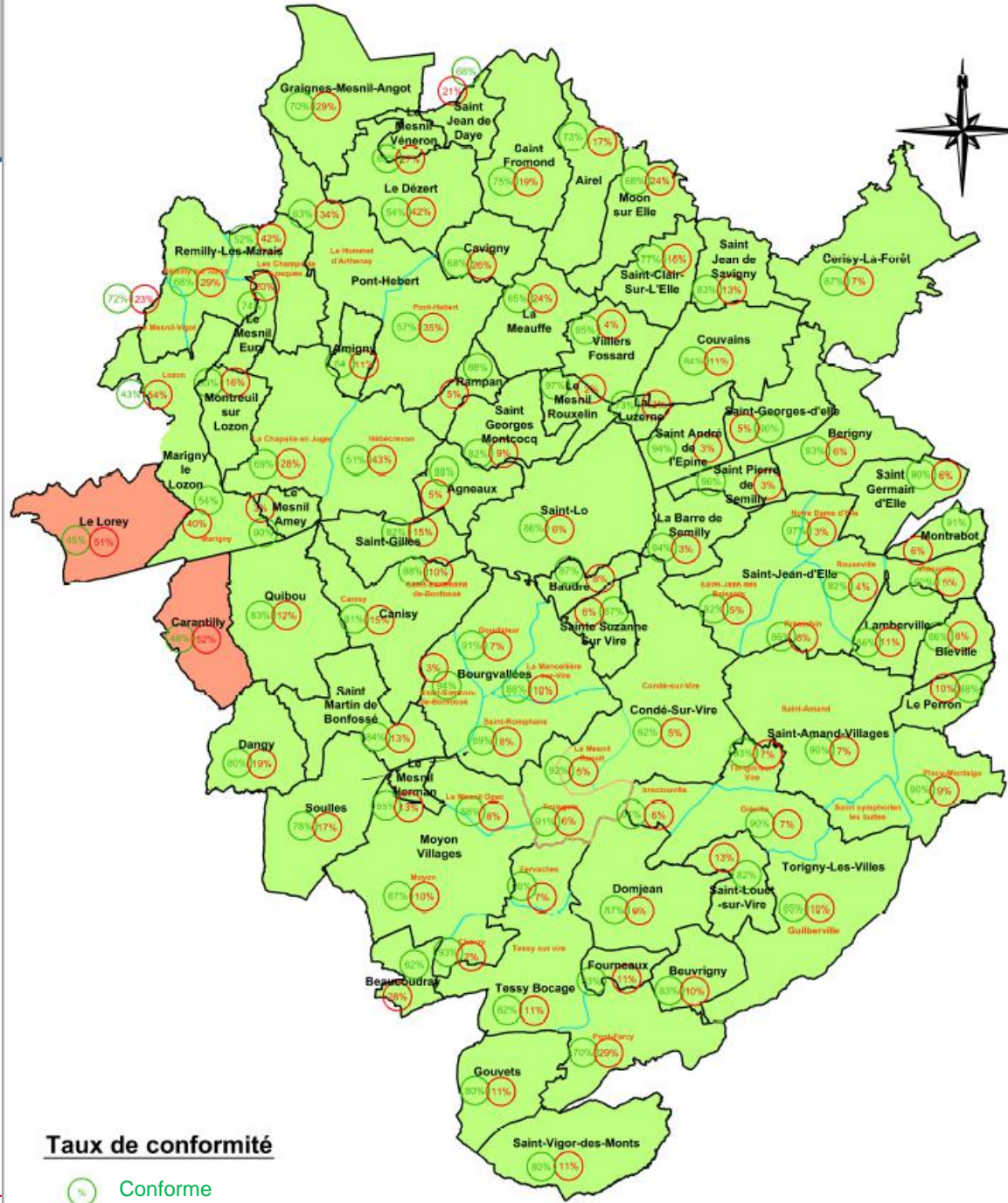
Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif traduit la proportion d'installations ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

	2021	2020	2019
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	14 354	13 839	13 595
Nombre d'installations déclarées conformes au sens de la réglementation (installations conformes et installations non conformes mais non polluantes)	11 788	11 654	8 739
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	82%	85 %	64 %
Nombre d'installations réputées polluantes	2 077	2 037	2 006

Le nombre d'installations déclarées conformes et non-conformes polluantes est modifié du fait de la mise à jour de la base de données en cours qui consiste à retranscrire entre autre la classification des installations d'après l'arrêté de 2012.

Dans le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service, les propriétés raccordées à l'assainissement collectif ont été supprimées.





Taux de conformité

- Conforme
- Non conforme polluante

Tarifs applicables

La recette des contrôles d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les charges liées à la mise en œuvre des compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations). Les différents tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo (délibération du 14 juin 2021).

Les tarifs applicables sont les suivants :

	Tarifs en € HT
Contrôle des installations existantes lors des ventes	94,00 € HT
Contrôle de bon fonctionnement	80,00 € HT
Contrôle de conformité installation > à 21 EH	48,00 € HT
Contrôle de conception installation < à 20 EH	57,00 € HT
Contrôle de conception installation > à 21 EH	84,00 € HT
Contrôle de réalisation installation < à 20 EH	94,00 € HT
Contrôle de réalisation installation > à 21 EH	120,00 € HT

Éléments financiers

Les recettes des contrôles s'élèvent à 184 390 €.

Montant des impayés

Le total des impayés s'élève à 8 338 € TTC (contre 1 827 € TTC en 2020).

Principe des réhabilitations

Afin d'encourager la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, Saint-Lô Agglo a signé des conventions avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour faire bénéficier des aides aux particuliers. En 2020, l'agence a proposé la signature d'une convention de mandat permettant de déléguer la responsabilité de l'instruction des aides à Saint-Lô Agglo. Lors de la séance du 14 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la signature de cette convention.

L'objectif est de collecter les dossiers des usagers, les instruire et de procéder au reversement des subventions après la remise des justificatifs par les usagers de la conformité des travaux et de leur réception.

Dans le XIe programme, le taux de la subvention s'élève à 50% pour les études de filière et de 6 000 € plafonné pour les travaux par installation réhabilitée éligible.

Les principales conditions d'éligibilité sont :

- l'installation est située dans une commune identifiée « sensible » au niveau environnemental par l'agence de l'eau (mise à jour effectuée à la suite des fusions de certaines communes) ou dans un périmètre de protection de captage.
- l'installation doit présenter « un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré » ou être classée en « absence d'installation »,
- les travaux doivent être réalisés par une entreprise ayant souscrit une assurance de responsabilité décennale couvrant les filières d'assainissement non collectif des maisons individuelles,
- l'étude de filière est obligatoire.

Bilan des dossiers

Le tableau ci-dessous indique le bilan des dossiers de subventions.

	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	46	Nombre de dossiers insuffisants (8)	Attente signature nouvelle convention	31
Montant versé aux particuliers	192 511 €			189 217 €



Les perspectives 2022 sont :

- la poursuite des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif (information et accompagnement pour le montage financier des réhabilitations) ;
- la poursuite de la mise à jour de la base de données des habitations en assainissement non collectif ;
- la relance des contrôles des cahiers de vie pour les installations de 20 à 200 équivalents-habitants ;
- la planification des vérifications de bon fonctionnement et des contrôles des derniers « réfractaires ».

Annexe 1

Taux de conformité du parc d'assainissement non collectif par commune

Commune	Non-conforme polluant	Non-conforme	Conforme	Travaux en cours	NON FAIT	TOTAL	Taux conformité	Taux non conformité	Taux non fait
AGNEAUX	6	63	53	5	5	132	88%	5%	4%
AIREL	21	54	37	1	11	124	73%	17%	9%
AMIGNY	8	44	17	1	3	73	84%	11%	4%
BAUDRE	6	23	46	3	1	79	87%	8%	1%
BEAUCOUDRAY	23	42	8	1	7	81	62%	28%	9%
BERIGNY	13	139	60	1	1	214	93%	6%	0%
BELUVRIGNY	7	48	10		5	70	83%	10%	7%
BIEVILLE	7	46	28		5	86	86%	8%	6%
BRECTOUVILLE	4	48	15			67	94%	6%	0%
CANISY	16	33	51		4	104	81%	15%	4%
CARANTILLY	127	66	50			243	48%	52%	0%
CAVIGNY	34	51	30	4	4	123	66%	28%	3%
CERISY LA FORET	19	162	70	4	11	266	87%	7%	4%
CHEVRY	1	31	8		2	42	93%	2%	5%
CONDE SUR VIRE	35	471	151	5	15	677	92%	5%	2%
COUVAINS	19	104	47	2	8	180	84%	11%	4%
DANGY	28	58	59		2	147	80%	19%	1%
DOMJEAN	25	170	71	1	10	277	87%	9%	4%
FERVACHES	7	72	16	1	2	98	90%	7%	2%
FOURNEAUX	7	33	20	1	4	65	82%	11%	6%
GIEVILLE	19	184	56	4	5	268	90%	7%	2%
GOURFALEUR	15	101	101	3	3	223	91%	7%	1%
GOUVETS	18	95	36	1	14	164	80%	11%	9%
GRAIGNES-MESNIL ANGOT	60	103	44		2	209	70%	29%	1%
GUILBERVILLE	34	182	113	2	15	346	85%	10%	4%
HEBECREVON	103	76	48	7	8	242	51%	43%	3%
LA BARRE DE SEMILLY	5	77	106	3	4	195	94%	3%	2%
LA CHAPELLE ENJUGER	50	91	34		6	181	69%	28%	3%
LA LUZERNE	2	3	9	1	1	16	75%	13%	6%
LA MANCELLIERE SUR VIRE	24	81	126	3		234	88%	10%	0%
LA MEAUFFE	30	62	18		13	123	65%	24%	11%
LAMBERVILLE	9	45	24	1	1	80	86%	11%	1%
LE DEZERT	46	25	34	3	2	110	54%	42%	2%
LE HOMMET D'ARTHENAY	33	48	14	1	2	98	63%	34%	2%
LE LOREY	120	75	31	4	7	237	45%	51%	3%
LE MESNIL AMEY	4	77	27		8	116	90%	3%	7%
LE MESNIL EURY	17	53	10	1	4	85	74%	20%	5%
LE MESNIL HERMAN	8	34	19		1	62	85%	13%	2%
LE MESNIL OPAC	9	50	50		4	113	88%	8%	4%
LE MESNIL RAOULT	9	90	69	1	4	173	92%	5%	2%
LE MESNIL ROUXELIN	2	35	65		1	103	97%	2%	1%
LE MESNIL VENERON	13	24	10		2	49	69%	27%	4%

Les communes surlignées en jaune sont celles éligibles aux subventions de l'agence de l'eau.

Commune	Non-conforme polluant	Non-conforme	Conforme	Travaux en cours	NON FAIT	TOTAL	Taux conformité	Taux non conformité	Taux non fait
LE MESNIL VIGOT	30	74	19	3	3	129	72%	23%	2%
LE PERRON	8	46	24		2	80	88%	10%	3%
LES CHAMPS DE LOSQUE	42	41	12	1	5	101	52%	42%	5%
LOZON	89	43	28	2	4	166	43%	54%	2%
MARIGNY	87	77	40	2	9	215	54%	40%	4%
MONTRABOT	2	22	10		1	35	91%	6%	3%
MONTREUIL SUR LOZON	25	88	34	2	4	153	80%	16%	3%
MOON SUR ELLE	39	80	29	2	10	160	68%	24%	6%
MOYON	24	173	38	1	6	242	87%	10%	2%
NOTRE DAME D'ELLE	2	34	39			75	97%	3%	0%
PLACY MONTAIGU	11	75	36	1	1	124	90%	9%	1%
PONT FARCY	58	46	93	1		198	70%	29%	0%
PONT-HEBERT	49	68	12	1	10	140	57%	35%	7%
PRECORBIN	13	119	66	2	11	211	88%	6%	5%
QUIBOU	40	139	138	5	11	333	83%	12%	3%
RAMPAN	6	43	52	2	7	110	86%	5%	6%
REMILLY SUR LOZON	37	59	27	2	1	126	68%	29%	1%
ROUXEVILLE	6	67	63	2	4	142	92%	4%	3%
SAINT AMAND	43	356	192	3	16	610	90%	7%	3%
SAINT ANDRE DE L'EPINE	5	78	75	3	2	163	94%	3%	1%
SAINT CLAIR SUR L'ELLE	24	85	28		9	146	77%	16%	6%
SAINT EBREMOND DE BONFOSSE	20	102	80	1	5	208	88%	10%	2%
SAINT FROMOND	19	62	12	2	4	99	75%	19%	4%
SAINT GEORGES D'ELLE	10	138	38	7	2	195	90%	5%	1%
SAINT GEORGES MONTCOCQ	13	67	53	2	11	146	82%	9%	8%
SAINT GERMAIN D'ELLE	6	74	18	3	1	102	90%	6%	1%
SAINT GILLES	22	88	36	2	3	151	82%	15%	2%
SAINT JEAN DE DAYE	11	32	4	2	4	53	68%	21%	8%
SAINT JEAN DE SAVIGNY	26	95	66	2	4	193	83%	13%	2%
SAINT JEAN DES BAISANTS	18	244	112	4	11	389	92%	5%	3%
SAINT LO	25	185	164	3	28	405	86%	6%	7%
SAINT LOUET SUR VIRE	12	50	23		4	89	82%	13%	4%
SAINT MARTIN DE BONFOSSE	33	97	116	3	6	255	84%	13%	2%
SAINT PIERRE DE SEMILLY	5	130	61	2	1	199	96%	3%	1%
SAINT ROMPHAIRE	17	90	92	4	1	204	89%	8%	0%
SAINT SAMSON DE BONFOSSE	5	73	64	3	1	146	94%	3%	1%
SAINT VIGOR DES MONTS	20	95	46		15	176	80%	11%	9%
SAINTE SUZANNE SUR VIRE	9	56	82	1	10	158	87%	6%	6%
SOULLES	39	116	63	2	10	230	78%	17%	4%
TESSY SUR VIRE	20	111	35	2	11	179	82%	11%	6%
TORIGNI SUR VIRE	2	21	7			30	93%	7%	0%
TROISGOTS	10	90	50	2	2	154	91%	6%	1%
VIDOUVILLE	3	40	17		2	62	92%	5%	3%
VILLIERS FOSSARD	9	143	88	1	3	244	95%	4%	1%

Les communes surlignées en jaune sont celles éligibles aux subventions de l'agence de l'eau.